



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concession

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-17629>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **24-17629**

Section 1 - Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

Nom de l'acheteur Public : Ville de Chaville

Adresse : 1456 Av. Roger Salengro, 92370 Chaville

Coordonnées :

Courriel : Lucile.tamagnan@seineouest.fr

Adresse internet : <https://www.ville-chaville.fr>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FR105

Section 2 - Communication

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet , à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=868775&orgAcronyme=m6r>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Par voie électronique via : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=868775&orgAcronyme=m6r>

Section 3 - Description du marché

Intitulé : Délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules en stationnement abusif, gênant ou dangereux

CPV - Objet principal : 50118110

Type de marché : Services

Description succincte : La ville de Chaville a décidé de déléguer son service public d'enlèvement et de mise en fourrière des véhicules en infraction ou accidentés sur le territoire de la commune à un prestataire spécialisé. La délégation de service de la fourrière automobile est effectuée par un contrat

de concession de service public au sens du Code de la commande publique. La procédure est passée en application des dispositions des articles L.1411-1 à L.1411-18 et R.1411-1 à R.1411-8 du C.G.C.T. La durée du contrat de délégation de service public par concession de service est fixée à cinq (5) ans à compter de sa notification, après transmission au contrôle de légalité. L'exécution des prestations commencera le 1er septembre 2024.

Valeur totale estimée (hors TVA) : 30000 euros

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 50118110

CPV - Objet principal : 75241100

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR105

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Chaville

Description des prestations : Le contrat à conclure est un contrat de concession de service. Il a pour objet l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules qui sont enlevés sur le territoire de la commune pour les motifs suivants ; - véhicules se trouvant en infraction telle que prévue par l'article R. 325-12 du Code de la Route, - stationnement en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant une durée supérieure à 7 jours consécutifs (Code de la Route Article L 417-1). Entre dans cette catégorie les véhicules qui sont abandonnés sur la voie publique et qui se trouvent à l'état d'épaves, - véhicules constituant une entrave à la circulation (Code de la Route Article L 412-1 et R 412-51), - véhicules qui entravent l'application des arrêtés de M. Le Maire et de la préfecture relatifs à la circulation et au stationnement. Ce service comprend l'enlèvement, le remorquage, le gardiennage, la gestion administrative, la restitution à leurs propriétaires, l'évacuation vers une entreprise de dépollution/démolition ou broyage, la remise pour aliénation au service des Domaines des véhicules mis en fourrière. Le délégataire exploite le service délégué à ses risques et périls.

Critères d'attribution : La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

Durée de la concession : 60 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 4 - Conditions de participation

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis : Les candidatures en groupement solidaire sont admises. Une même entreprise ne peut pas présenter à la fois une candidature individuelle et une candidature en tant que membre d'un groupement, ni être membre de plusieurs groupements de candidats. Le dossier de candidature doit au minimum comprendre les justificatifs énumérés ci après : - Identification du candidat ; - Lettre de candidature (modèle DC1 et limité au mandataire en cas de groupement) comportant notamment : une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion et de l'exactitude des renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes. En cas de groupement, la lettre de candidature indiquera la composition du groupement, sa forme ainsi que le nom de l'entreprise mandataire ; - Déclaration du candidat (modèle DC2) ; (Le candidat peut produire un DUME en remplacement des DC1 et DC2.) - Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou du mandataire habilité à signer la candidature au nom du groupement ; - Attestation sur l'honneur relative au respect des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ; - Attestation sur l'honneur relative aux obligations fiscales et sociales ; - Attestation sur

l'honneur relative à l'absence de condamnation, depuis moins de cinq ans, inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ; - Attestation sur l'honneur relative au respect des dispositions relatives aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail ; - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement ; - Attestations d'assurance en cours de validité.

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :

Les candidatures en groupement solidaire sont admises. Une même entreprise ne peut pas présenter à la fois une candidature individuelle et une candidature en tant que membre d'un groupement, ni être membre de plusieurs groupements de candidats. Le dossier de candidature doit au minimum comprendre les justificatifs énumérés ci après : - Identification du candidat ; - Lettre de candidature (modèle DC1 et limité au mandataire en cas de groupement) comportant notamment : une déclaration sur l'honneur justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion et de l'exactitude des renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes. En cas de groupement, la lettre de candidature indiquera la composition du groupement, sa forme ainsi que le nom de l'entreprise mandataire ; - Déclaration du candidat (modèle DC2) ; (Le candidat peut produire un DUME en remplacement des DC1 et DC2.)- Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ou du mandataire habilité à signer la candidature au nom du groupement ; - Attestation sur l'honneur relative au respect des articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail ; - Attestation sur l'honneur relative aux obligations fiscales et sociales ; - Attestation sur l'honneur relative à l'absence de condamnation, depuis moins de cinq ans, inscrite au bulletin numéro 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L.8221-1, L.8221-3, L.8221-5, L.8231-1, L.8241-1 et L.8251-1 du Code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ; - Attestation sur l'honneur relative au respect des dispositions relatives aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du Travail ; - Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du jugement ; - Attestations d'assurance en cours de validité.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Voir le règlement de la consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Le candidat fournira une déclaration concernant le chiffre d'affaires global des trois (3) dernières années et les comptes annuels des trois (3) dernières années.

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Le candidat doit présenter un agrément préfectoral de gardien de fourrière en cours de validité. Le candidat doit préciser ses moyens matériels et humains (effectifs du candidat et/ou ceux des membres du groupement, ou des sous-traitants le cas échéant) et son savoir-faire et/ou des membres du groupement, ou des sous-traitants le cas échéant (dans ce cas, le candidat apportera la preuve qu'il en disposera pendant toute l'exécution du contrat) dans le domaine de l'objet de la délégation. Le candidat doit présenter ses références soit dans les domaines d'activités intéressant l'objet de la délégation, soit dans les domaines présentant un intérêt au regard dudit objet au cours des cinq (5) dernières années. Pour les sociétés nouvellement créées, une note récapitulant les capacités, mais aussi l'expérience professionnelle des salariés, pour assurer la délégation suffira.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Le candidat pourra démontrer par la production d'autres références et/ou par tout autre moyen son aptitude à assurer la gestion du service objet de la délégation et à assurer la continuité du service public, l'égalité des usagers devant ce service ainsi que le respect et les valeurs de la république.

Conditions liées à la concession :

Information relative à la profession :

La prestation est réservée à une profession déterminée

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

Agrément préfectoral de fourieriste

Section 5 - Procédure

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : Non

Renseignements d'ordre administratif

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français

Section 6 - Renseignements complémentaires

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : 2029

Informations sur les échanges électronique :

La commande en ligne sera utilisée

La facturation en ligne sera acceptée

Le paiement en ligne sera utilisé

Informations complémentaires : La consultation est dématérialisée. Dépôt via la plateforme Maximilien (<https://marches.maximilien.fr>). La signature électronique des offres n'est pas obligatoire. Les critères de sélection des candidatures seront les suivants sans ordre de priorité : - Les garanties professionnelles, techniques et financières du candidat ; - L'aptitude des candidats à assurer la continuité du service public, l'égalité des usagers devant ce service; - Le respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévues aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail. Seuls les candidats qui présentent les garanties professionnelles et techniques, ainsi qu'économiques et financières suffisantes pour exécuter le contrat de concession, et qui ne font l'objet d'aucune interdiction de soumissionner prévue aux articles L.3123-1 à L.3123-11 du Code de la commande publique, et qui ont produit un dossier complet ne contenant aucune fausse information, verront leur offre ouverte et analysée. Par la seule remise de son offre, le candidat confirme son intention de soumissionner à l'attribution du marché. Après élimination des offres inappropriées ou ne répondant pas aux conditions et caractéristiques minimales fixées dans le DCE, les offres seront classées sur la base des critères suivants sans ordre de priorité : - Les conditions financières sur la durée du contrat - Les moyens humains et matériels affectés au service et assurer les particularités de certains véhicules (exemple : poids lourds) -La qualité du service proposé : organisation mise en place pour atteindre les objectifs qualitatifs et les performances du service délégué et, les délais d'intervention. - Les actions mises en oeuvre pour le développement durable

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Cergy-pontoise

Adresse : 2-4 Bd de l'Hautil, 95000 Cergy

Coordonnées :

Adresse internet : <https://cergy-pontoise.tribunal-administratif.fr/>

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Les différents actes administratifs détachables relatifs à la procédure de passation et à l'attribution du contrat peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir avant la signature du contrat dans un délai de deux (2) mois à compter de leur notification ou publication. La procédure du référé précontractuel prévue à l'article L.551-1 du Code de la justice administrative peut être mise en oeuvre avant la signature du contrat. La procédure du référé contractuel prévue aux articles L.551-13 à L.551-23

du Code de justice administrative peut être également mise en oeuvre sauf introduction d'un référé précontractuel préalable.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Nom Officiel : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

Adresse : 2-4 boulevard de l'Hautil, 95027 Cergy- Pontoise

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/02/2024